

ad 07.493

**Initiative parlementaire
Dissolution de la Commission des constructions publiques
du Conseil des Etats**

Rapport du Bureau du Conseil des Etats du 15 février 2008

Avis du Conseil fédéral

du 27 février 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de nous offrir l'occasion de nous prononcer sur l'initiative précitée et approuvons sans réserve le rapport du Bureau du Conseil des Etats du 15 février 2008 relatif à l'initiative parlementaire sur la dissolution de la Commission des constructions publiques du Conseil des Etats, ainsi que le projet de modification du règlement du Conseil des Etats, conformément à l'art. 112, al. 3, de la loi sur le Parlement (LParl).

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre haute considération.

27 février 2008

Au nom de Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Pascal Couchepin
La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

Initiative parlementaire. Dissolution de la Commission des constructions publiques du Conseil des États. Rapport du Bureau du Conseil des États du 15 février 2008. Réponse du Conseil fédéral

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	11
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	07.493
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.03.2008
Date	
Data	
Seite	1679-1680
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 538

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.
I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.